



**Rapport de Gestion**  
**Du Conseil d'Administration**  
**Relatif à l'Exercice 2022**

## Mot du Président :

Pour l'année 2022, L'économie mondiale s'est confrontée à des difficultés considérables. La croissance s'est essoufflée, tandis que la forte inflation s'est généralisée à l'ensemble des pays et des produits et s'avère persistante. Les ruptures d'approvisionnement énergétique ont fait grimper les prix. Les hausses de taux d'intérêt, nécessaires pour juguler l'inflation, accentuent les vulnérabilités financières. La guerre entre la Russie et l'Ukraine accroît les risques de surendettement dans les pays à faible revenu, mais aussi d'insécurité alimentaire.

L'économie mondiale a connu un taux de croissance de 3.2 % en 2022 et il est projeté qu'il devrait atteindre un taux de 2.8 % en 2023.

Au niveau national, et après la profonde récession en 2020, consécutive à la crise Covid, l'activité nationale n'a guère rebondi. Après avoir chuté de -8,7% en 2020, le PIB a progressé de 3,1% en 2021 et devrait ralentir cette année à 2,4%.

La conjoncture nationale a été caractérisé par :

-la Baisse de la production des principales filières agricoles, sous l'effet des conditions climatiques défavorables.

- Amélioration de l'activité pour certaines industries manufacturières destinées à l'exportation,

- Consolidation des indicateurs de l'activité des services, notamment le tourisme et le transport aérien.

- Accélération de l'inflation

Le secteur financier a été caractérisé en 2022 par :

- La Poursuite de la hausse des besoins des banques en liquidité

- Baisse de l'indice boursier conjuguée à une intensification des émissions des titres de l'Etat.

- Dépréciation du dinar face au dollar et à l'euro et hausse des transactions devises contre dinar au comptant.

Le secteur du leasing, malgré la conjoncture économique défavorable et des taux d'investissement en berne, a connu une croissance à deux chiffres de ses principaux indicateurs grâce à la flexibilité qu'offre ce mode de financement.

Il est aussi utile de signaler que le niveau de croissance des mises en force a été soutenu par l'effet de l'inflation mondiale ainsi que la dépréciation de la monnaie locale

L'évolution positive des principaux indicateurs d'activité de notre institution s'est traduite par:

- L'augmentation de notre PNL de 16%
- L'augmentation de notre résultat net de 43%
- La conservation de notre position de second en matière de part de marché
- La conservation de notre notation Fitch a BBB + avec perspective stable

En conclusion, les résultats réalisés au cours de l'exercice 2022 ont dépassé les objectifs du budget et ont permis de consolider les fondamentaux de notre société et d'affermir notre position de challenger sur le marché en termes de part de marché.

#### Evolution des Principaux indicateurs du secteur en MDT

Indicateur	2021	2022	Variation
Approbations	2 091	2 357	13%
Mises en force	1 639	1 898	16%
Taux moyen	14.83%	14.79%	-4 pb
Encours	3 493	3 541	1%

Durant l'année 2022, La hausse de l'activité du secteur était de 13% pour les approbations et de 16% pour mises en force, une légère augmentation de 1% pour les encours et le taux de sortie qui a perdu 4 points de base.

#### Evolution des Principaux indicateurs d'ATL en MDT

	2021	2022	Variation
Approbations	292	364	25%
Mises en force	256	315	23%
Taux moyen	14,92%	15.02%	+10 pb
Encours	525	557	6%

Les réalisations de ATL en 2022 sont largement supérieures à celles du secteur, nous gardons toujours notre position de challenger avec des parts de marché qui ont augmentés pour atteindre 16% avec un élargissement de l'écart avec nos poursuivants.

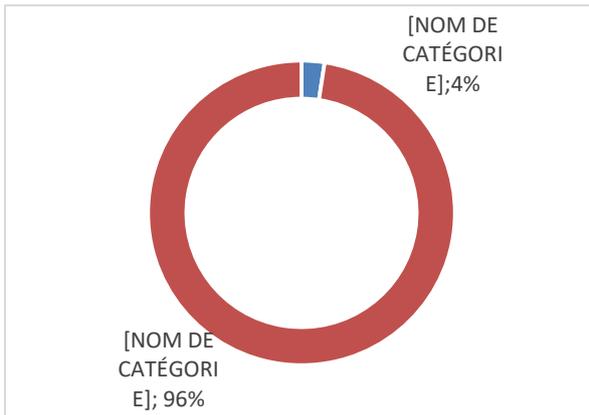
# Production de l'ATL

## Les Approbations

Les approbations de l'année 2022 ont enregistré une hausse de 25% par rapport à 2021, passant de 292 MD à 364 MD.

Répartition des approbations de 2022 :

- Par nature

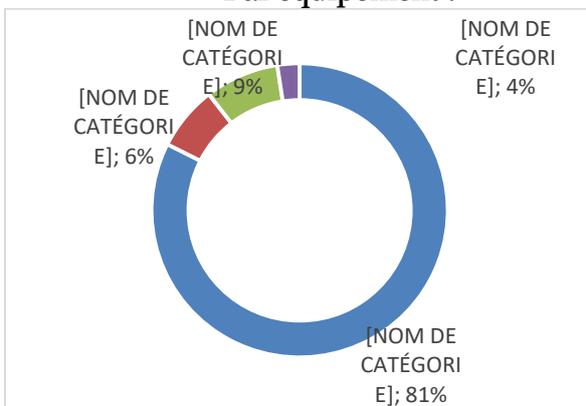


Nature	Montant (MDT)
--------	---------------

Mobilier	349
----------	-----

Immobilier	15
------------	----

- Par équipement :



Equipement	Montant (MDT)
------------	---------------

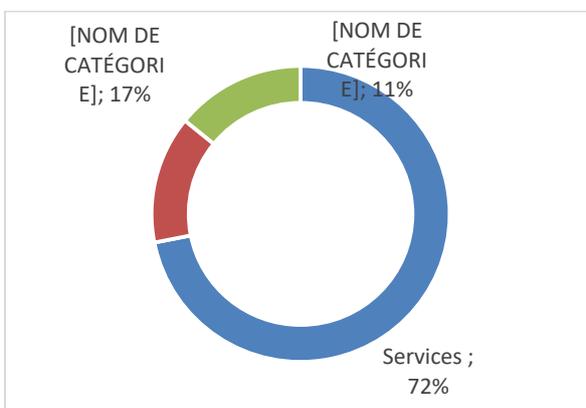
Matériel de transport	297
-----------------------	-----

Matériel de BTP	20
-----------------	----

Matériel spécifique	32
---------------------	----

Immobilier	15
------------	----

- Par secteur d'activité



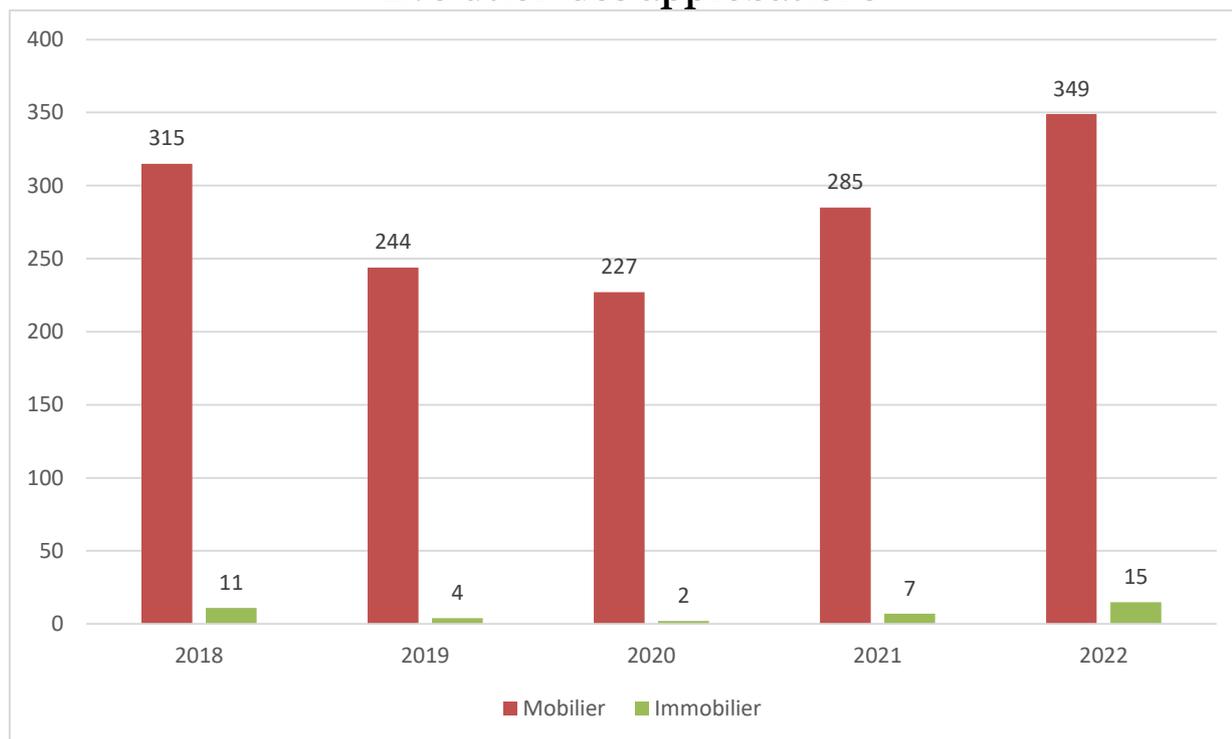
Secteur	Montant (MDT)
---------	---------------

Services	261
----------	-----

Industries	63
------------	----

Agriculture	40
-------------	----

## Evolution des approbations



en MDT

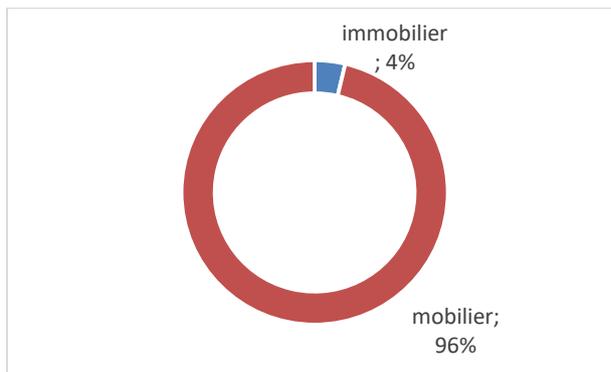
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Mobilier	315	244	227	285	349
Immobilier	11	4	2	7	15
<b>TOTAL</b>	<b>326</b>	<b>248</b>	<b>229</b>	<b>292</b>	<b>364</b>

## Les Mises en force

Les mises en force en 2022 ont augmenté de 23 % par rapport à 2021 en passant de 256 MD à 315 MD.

### Répartition des MEF de 2022 :

- Par nature



Nature

Montant (MDT)

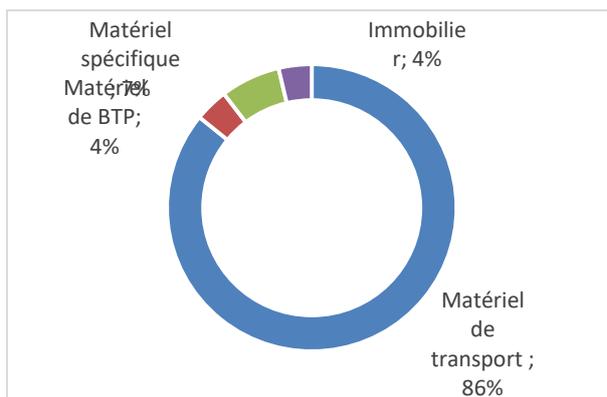
Mobilier

303

Immobilier

12

- Par équipement :



Equipment

Montant (MDT)

Matériel de transport

270

Matériel de BTP

12

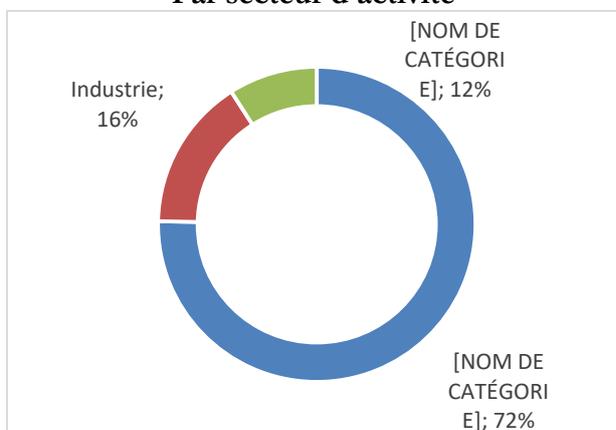
Matériel spécifique

21

Immobilier

12

- Par secteur d'activité



Secteur

Montant (MDT)

Services

227

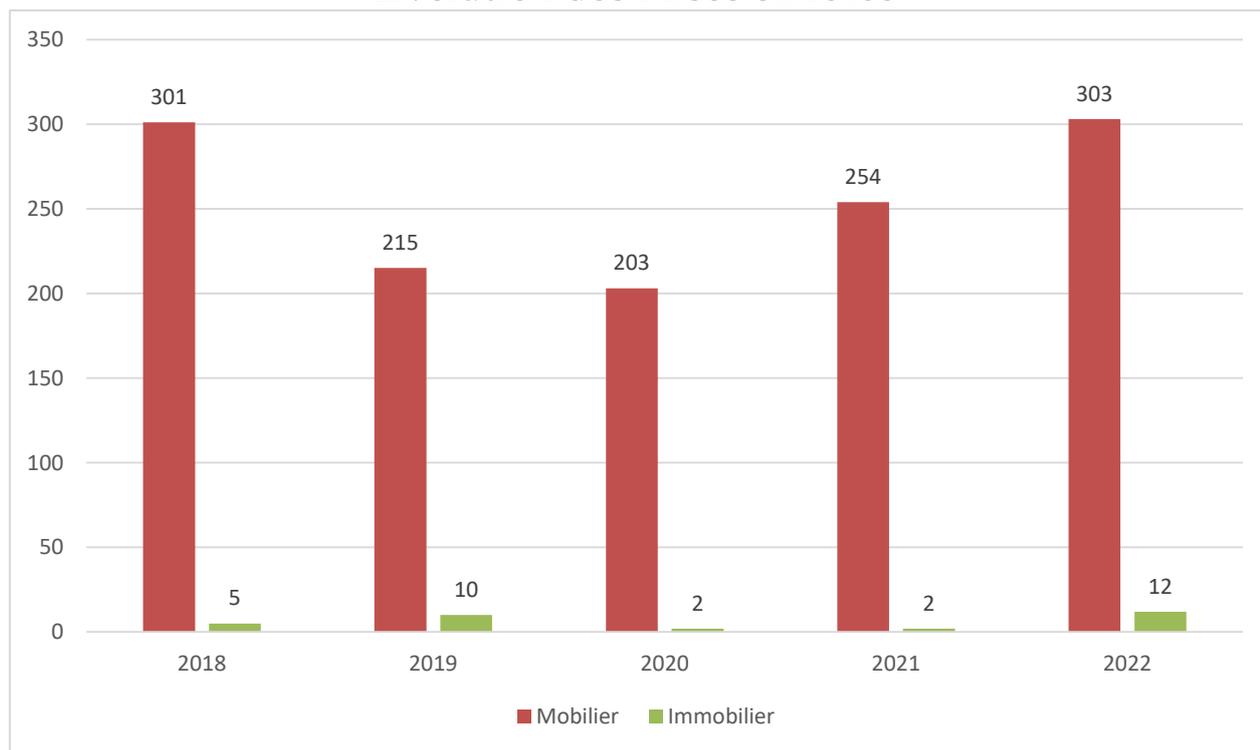
Industrie

50

Agriculture

38

## Evolution des mises en force



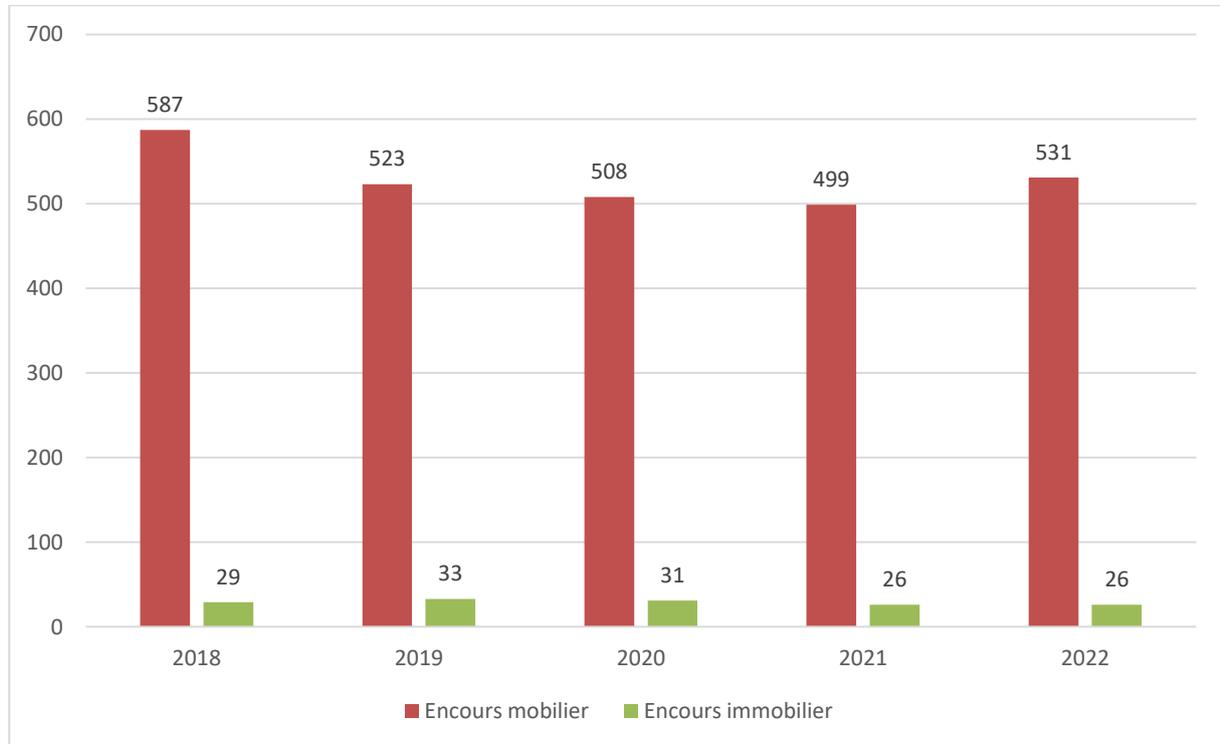
en MDT

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Mobilier	301	215	203	254	303
Immobilier	5	10	2	2	12
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>225</b>	<b>205</b>	<b>256</b>	<b>315</b>

La structure des mises en force est restée identique à celle des années précédentes avec une part prépondérante pour le matériel roulant et le secteur des services.

## Les encours

La progression des encours est de 6% en passant de 526 MDT à 557 MDT.



en MDT

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Encours mobilier	587	523	508	499	531
Encours immobilier	29	33	31	26	26
<b>TOTAL</b>	<b>616</b>	<b>556</b>	<b>539</b>	<b>525</b>	<b>557</b>

## Le Taux de sortie (prix de vente)

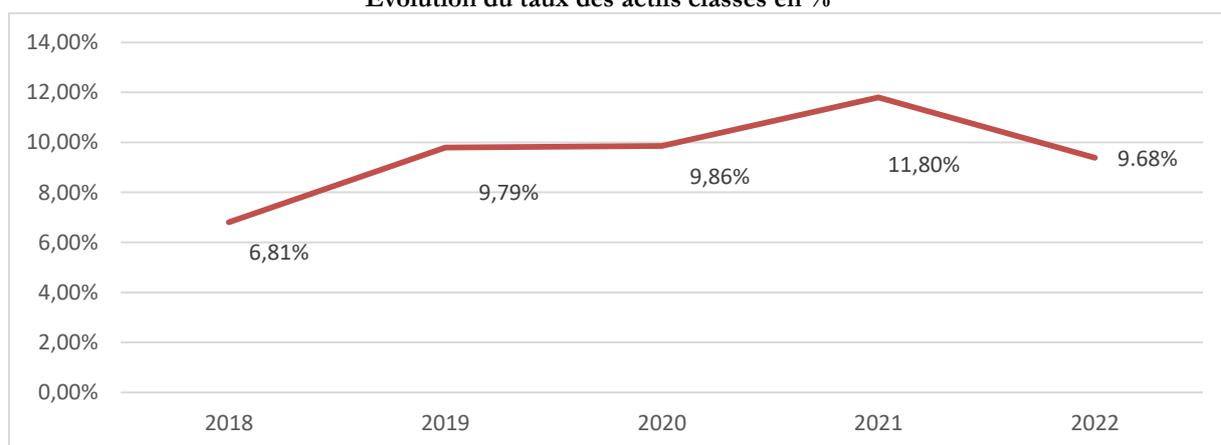
Le taux moyen de sortie est passé de 14.92 % en 2021 à 15.02% en 2022, enregistrant ainsi une progression de 10 points de base.

## Qualité des actifs

Dans un contexte économique nationale difficile, le secteur du leasing s'est retrouvé avec une masse importante de créances classées.

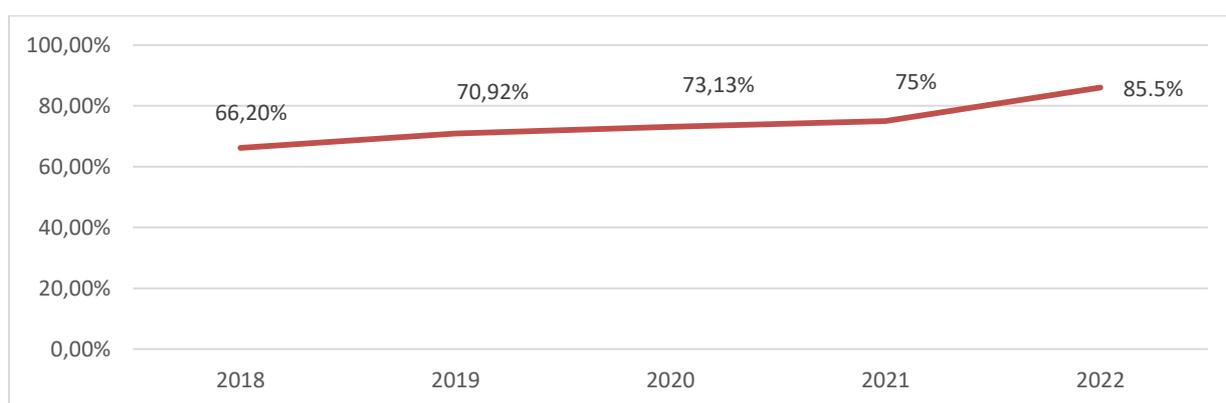
ATL n'a pas échappé à cette difficulté, en revanche, et grâce aux efforts fournis tant en amont par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien amiable que judiciaire, ATL a pu atténuer les effets de la crise et stabiliser son portefeuille avec un taux des actifs classés passant de 11.8 % au 31/12/2021 à 9.68% au 31/12/2022.

Evolution du taux des actifs classés en %



Année	2018	2019	2020	2021	2022
Taux (en %)	6,81%	9,79%	9,86%	11,80%	9,68%

Evolution du ratio de couverture des créances classées par les provisions en %



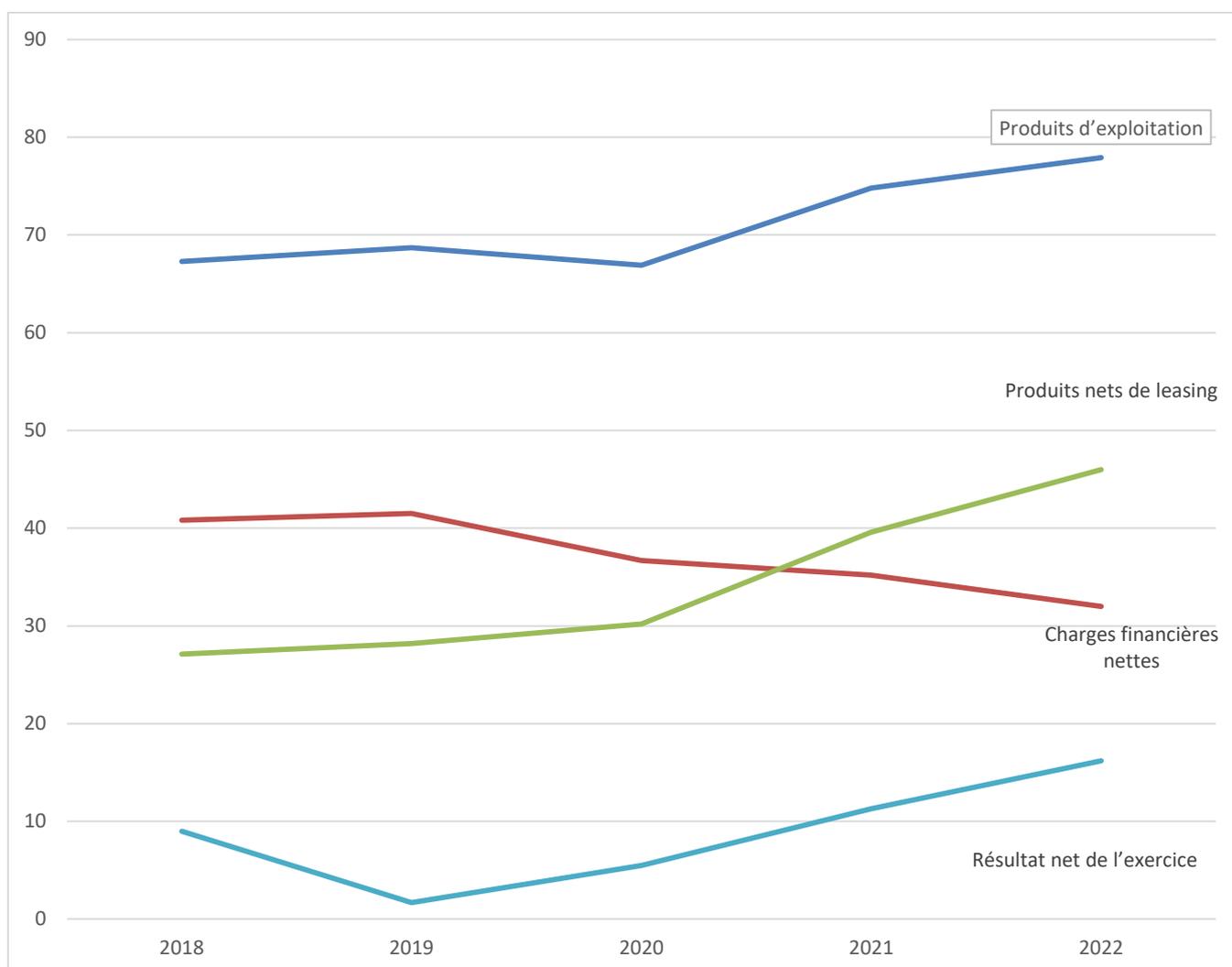
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Taux (en %)	66,20%	70,92%	73,13%	75%	85.5%

Le taux de couverture des actifs classés par des provisions a progressé, pour atteindre 85.5% au 31/12/2022.

## Les performances financières

### Evolution des indicateurs de gestion

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Produits d'exploitation	67,3	68,7	66,9	74,8	77,9	4%
Charges financières nettes	40,8	41,5	36,7	35,2	31,8	-10%
Produits nets de leasing	27,1	28,2	30,2	39,6	46,1	16%
Charges d'exploitation	11,1	11,3	11,4	12,6	14,5	15%
Résultat brut d'exploitation	16,4	17,2	19,5	27,4	31,9	16%
Dotations nettes aux provisions	2,9	12,2	8,5	10,8	7,9	-27%
Résultat net de l'exercice	9	1,7	5,5	11,3	16,2	43%



**Le PNL a augmenté de 16% suite à une augmentation importante des produits d'exploitation, associé à une diminution des charges financières nettes, cela nous conduit à une augmentation du résultat net de l'exercice de 42% par rapport à 2021.**

### Evolution des indicateurs d'équilibre financier

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio des fonds propres Tier 2 Selon circulaire BCT n°2016-03 *	13,93%	18,01%	18,72%	18,70%	18,60%
FPB /Total actifs (≥ 12%)	12%	16%	16%	17%	18%
Créances classées nets des provisions/FPB (≤ 20%)	18%	18%	15%	15%	7%
Dettes bancaires / FPB (≤ 6.5)	6,5	4,8	4,3	4,2	3,4

\* FPN/risques encourus (y compris risque opérationnel) ≥10%

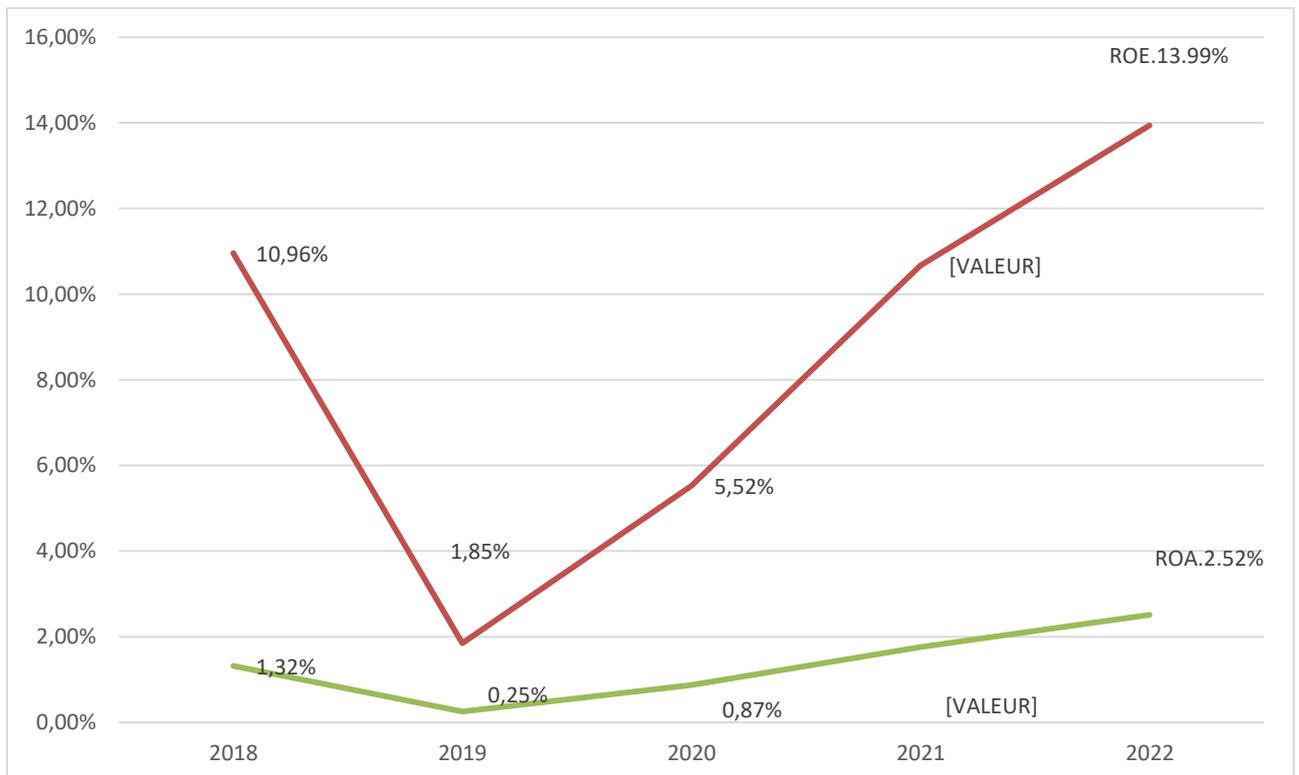
**Les ratios d'équilibre financier et de solvabilité sont satisfaisants et supérieurs aux standards admis dans le secteur.**

### Evolution des indicateurs de rentabilité

Année	2018	2019	2020	2021	2022
ROE (rentabilité des fonds propres) (1)	10,96%	1,85%	5,52%	10,67%	13,99%
ROA (rentabilité des actifs) (2)	1,32%	0,25%	0,87%	1,76%	2,52%

(1) résultat net / moyenne des fonds propres

(2) résultat net / moyenne des actifs



**La rentabilité des fonds propres a progressé suite à l'augmentation du résultat.**

## Perspectives de la société en 2023

Compte tenu des réalisations de 2022, notre business plan de la période 2022-2026 a été actualisé comme suit :

### Projections financières Etat des résultats (2022-2026)

(Montants exprimés en dinars)	2022	2023	2024	2025	2026
Revenus de leasing	70 661	81 684	92 896	105 971	118 185
Intérêts de retard	3 422	3 376	3 706	4 092	4 727
Variation des produits réservés	1 274	-706	-272	-274	331
Autres produits de leasing	2 514	2 728	3 039	3 390	3 632
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>77 871</b>	<b>87 082</b>	<b>99 370</b>	<b>113 179</b>	<b>126 874</b>
Charges financières nettes	-35 982	-36 076	-40 096	-48 420	-56 175
Produits des placements	4 183	1 813	410	570	703
<b>Total des revenus nets de leasing</b>	<b>46 072</b>	<b>52 819</b>	<b>59 684</b>	<b>65 328</b>	<b>71 403</b>
Autres produits d'exploitation	316	443	250	250	250
Charges de personnel	-10 146	-10 919	-11 793	-12 736	-13 755
Autres charges d'exploitation	-3 805	-3 999	-4 425	-4 945	-5 455
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-546	-733	-768	-775	-783
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-7 909	-7 353	-6 933	-6 429	-4 888
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-53	-100	-200	-200	-200
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 928</b>	<b>30 158</b>	<b>35 815</b>	<b>40 493</b>	<b>46 573</b>
Autres gains ordinaires	658	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-57	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>24 530</b>	<b>30 158</b>	<b>35 815</b>	<b>40 493</b>	<b>46 573</b>
Impôt sur les sociétés	-8 366	-10 974	-13 145	-15 081	-17 901
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>16 164</b>	<b>19 184</b>	<b>22 670</b>	<b>25 412</b>	<b>28 671</b>

Le dernier business plan en vigueur de ATL pour les années à venir est basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements et de disponibilité des ressources de financement.

## Notation de la société en 2022

L'agence de notation Fitch Rating a conservé notre notation pour 2022 comme suit :

Long terme	<b>BBB+</b>
Court terme	<b>F2</b>
Perspective	<b>Stable</b>
Dettes subordonnées	<b>BBB-</b>

Selon Fitch Rating, l'amélioration de la notation nationale est basée sur la solidité financière autonome de ATL et étayée par un potentiel de soutien de ATB, sa société mère directe à 40 %, et finalement d'AB.

Aussi, ATL bénéficie d'une solide position sur le marché tunisien du leasing et dotée d'une équipe de direction stable et expérimentée.

## Présentation des états financiers

L'élaboration et la présentation des états financiers est conforme à la norme NCT 21 et à notre manuel comptable et ne présente aucun changement.

### Les participations

L'encours Net des immobilisations financières s'élève au 31-12-2022 à **20.3** MDT, totalement couvert par des réserves pour réinvestissement exonéré.

Désignation	Montant Brut	Provision	Montant Net
Participations directes dans des sociétés du groupe	4 356	1 360	1 996
Autres Participations directes	15 801	1 170	14 631
Participations en portage	152	152	0
Participations en rétrocession à travers les fonds gérés	9 154	5 476	3 678
<b>Total</b>	<b>29 463</b>	<b>8 158</b>	<b>20 305</b>

## Evolution des fonds propres 2018-2022

	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividende	Total
<b>Affectation Résultat 2018</b>								
Solde au 31/12/2018 avant affectation	25 000	17 000	2 500	29 712	640	9 039		83 891
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-319	319			0
Affectation des résultats				4 000	39	-9 039	5 000	0
Dividendes distribués							-5 000	-5 000
Solde au 31/12/2018 après affectation	25 000	17 000	2 500	33 393	998	0	0	<b>78 891</b>
<b>Affectation Résultat 2019</b>								
Solde au 31/12/2019 avant affectation	25 000	17 000	2 500	33 393	998	1 667		80 558
Augmentation du capital	7 500	8 250						15 750
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-650	650			0
Affectation des résultats			166		1 501	-1 667		0
Dividendes distribués								0
Solde au 31/12/2019 après affectation	32 500	25 250	2 666	32 743	3 149	0	0	<b>96 308</b>
<b>Affectation Résultat 2020</b>								
Solde au 31/12/2020 avant affectation	32 500	25 250	2 666	32 743	3 149	5 466		101 774
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 120	1 120			0
Affectation des résultats			686	5 000	-2 657	-5 466	2 437	0
Dividendes distribués							-2 437	-2 437
Solde au 31/12/2020 après affectation	32 500	25 250	3 352	36 623	1 612	0	0	<b>99 337</b>
<b>Affectation Résultat 2021</b>								
Solde au 31/12/2021 avant affectation	32 500	25 250	4 860	35 114	1 612	11 333		110 669
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 760	1 760			0
Affectation des résultats			935		3 898	-11 333	6 500	0
Dividendes distribués							-6 500	-6 500
Solde au 31/12/2021 après affectation	32 500	25 250	5 795	33 354	7 270	0	0	<b>104 169</b>
<b>Affectation Résultat 2022</b>								
Solde au 31/12/2022 avant affectation	32 500	25 250	4 287	33 354	7 270	16 164		118 825
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-607	607			0
Affectation des résultats			1 402	4 000	2 637	-16 164	8 125	0
Dividendes distribués							-8 125	-8 125
Solde au 31/12/2022 après affectation*	32 500	25 250	5 689	36 747	10 514	0	0	<b>110 700</b>

\*Prévisionnel

## Evolution du titre ATL à la bourse

En 2022, le titre ATL s'est placé au niveau des meilleures performances de la bourse avec une progression remarquable de son cours de +75,8% suite aux bonnes performances réalisées par la société au courant de l'exercice 2021.

Les capitaux traités sur le titre se sont élevés à 8MD avec un échange de 3 343 222 titres, soit un taux de rotation de 10,3%.

A fin 2022, la capitalisation boursière s'est élevée à 97,5 MDT.

	2018	2019	2020	2021	2022
Cours de clôture	2,69	1,7	1,59	1,82	3
Cours le plus haut	3.44	2,69	1,85	1,91	3
Cours le plus bas	2.6	1,41	1,16	1,4	1,81
Nombre de titre traités	1 786 902	1 206 343	1 374 548	1 800 179	3 343 222
Rendement de l'année	-4.85%	-29,00%	-6,47%	19,18%	75,82%
Dividende de l'année	0,2	0	0,075	0,2	
PER (price earning ratio)	7,4	33,2	9,5	5,2	
PBV (price to book value)	0,8	0,6	0,5	0,5	0,8
DIV YIELD	7.4%	0,00%	4,7%	11%	
Taux de rotation	7.1%	3,70%	4,20%	5,50%	10,30%
Nombre de titres	25 000 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice net	9 038 687	1 666 539	5 466 442	11 333 149	16 163 753
Capitaux propres	83 890 248	96306788	101 842 731	110 668 880	120 268 864
Capitalisation boursière	67 250 000	55 249 999	51 675 000	59 150 002	97 500 000

PER : cours boursier / bénéfice par action

PBV: cours boursier / VCN par action

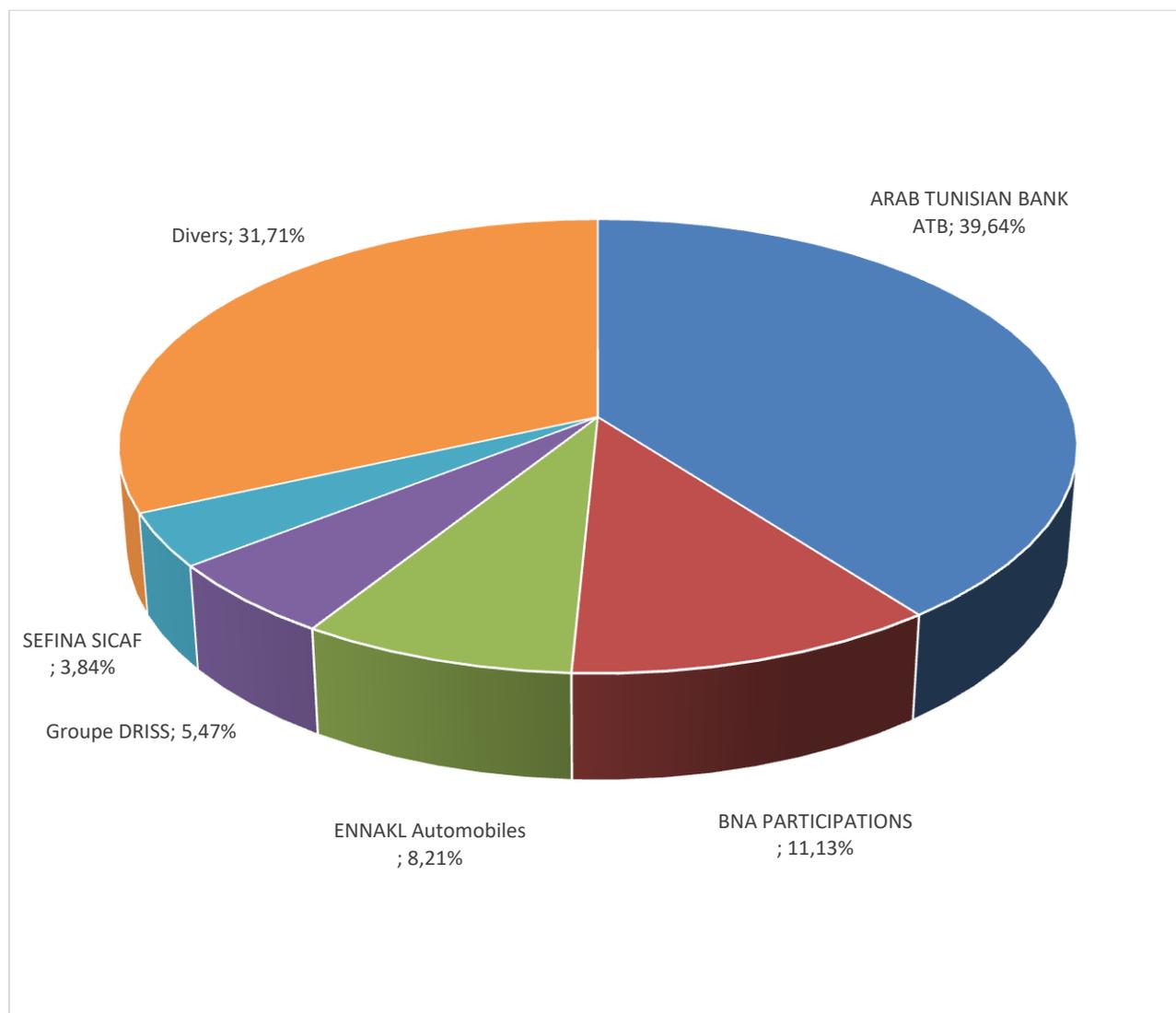
Dividende yield : dividende / cours boursier



## Répartition du capital au 31-12-2022

Liste des actionnaires détenant plus de 3% du capital

ARAB TUNISIAN BANK ATB	39,64%
BNA PARTICIPATIONS	11,13%
ENNAKL Automobiles	8,21%
Groupe DRISS	5,47%
SEFINA SICAF	3,84%
<b>Sous total</b>	<b>68 ,29%</b>
Divers	31,71%
<b>Total</b>	<b>100%</b>



## Composition du Conseil d'Administration :

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2021-2023	Président du conseil d'administration	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ, Représentant l'ATB	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur Général de l'ATB	Néant
M. KAIS MARRAKCHI, Représentant ENNAKL	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. AHMED BEN MOULAHM Représentant la BNA	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur à la BNA	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. ARBIA ALAYA Mandaté par la BNA	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la BNA	CRAMA – TUNISAVIA
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA, Mandaté par l'ATB	2021-2023	Membre du comité exécutif de crédit	Directeur à l'ATB	ATD SICAR
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	Néant
M. RIDHA ZERZERI, Représentant de ASIRAK.SA	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf-OMORAG-sud bitume-ste hôtelière port prince
M. SADOK DRISS	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	BH Bank-KSM Financière-Alpha Hyundai Motor-SODEXA-TSA Hôtel EL FELL-STIAL-UNIFACTOR
M. AMMAR TLILI	2021-2023	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité exécutif de crédit	Consultant	Néant
M. MOHAMED HEDI DRIDI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant
Mme. GOLSOM KSONTINI JAZIRI	2012-2023	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant

Le conseil d'administration veille à instaurer la diversité du genre au niveau de sa composition, Ainsi, il compte parmi ses membres 3 dames soit 25% de sa composition.  
Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2022.

## Les comités spéciaux issus du conseil d'administration

### 1- Comité des risques :

Membre	Représenté par
M. Mohamed Hedi DRIDI	lui-même
ENNAKL	M. Kaies MARRAKCHI
BNA	Mme. Arbia ALAYA
ATI	M. Lassaad JAZIRI
Mme. Raja DARGHOUTH	elle-même

### 2- Comité permanent d'audit interne :

Membre	Représenté par
Mme. Golsem KSONTINI JAZIRI	elle-même
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM
ATB	M. Riadh HAJJEJ

### **3- Comité de rémunération :**

<b>Membre</b>	<b>Représenté par</b>
M.Ferid ABBAS	lui-même
M.Ridha ZERZERI	lui-même
ATI	M. Lassaad JAZIRI
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM

### **4- Comité de développement et de financement stratégique :**

<b>Membre</b>	<b>Représenté par</b>
ATL	M. Zouhaier TAMBOURA
ATB	Mme. Maha NAJJAR TAJINA
M. Ammar TLILI	lui-même
M. Mohamed Sadok DRISS	lui-même

### **La Direction Générale :**

-M. Zouhaier TAMBOURA  
-M. Chedly ZAOUN

Directeur Général  
Directeur Général Adjoint

### **Les Fonctions de Contrôle :**

-M. Mehrez CHTOUROU  
-M. Abderraouf LAKHOUA  
-M. Hamdi BRADAI

Directeur d'audit interne  
Directeur du contrôle de conformité  
Responsable de gestion des risques (par intérim)

### **Le Médiateur :**

-M. Youssef IDANI

### **LES COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

#### **Le Comité Permanent d'Audit Interne :**

Les missions du CPAI selon l'article 38 de la circulaire BCT 2021-05 sont les suivantes :

- s'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- définir les politiques d'audit et d'information financière,
- surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie,

- suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,
- contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement, et
- veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

L'année 2022 était riche par la contribution du CPAI à l'amélioration du système de contrôle interne de l'ATL. C'est ainsi que durant ses quatre réunions de l'année 2022, les travaux du CPAI ont été axés, essentiellement, sur les missions énumérées par **l'article 38 de la circulaire BCT 2021-05** du 19/08/2021 relative à la gouvernance, notamment, celles relatives à l'assistance de l'organe d'administration dans les domaines de **l'information financière** et du **contrôle interne**.

#### **Le Comité des Risques :**

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques (risques de crédit, de marche, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- La désignation du responsable de l'organe chargé de la gestion des risques ainsi que de sa rémunération.

Au cours de l'année 2022, le comité des risques a tenu 4 réunions. Ses travaux ont porté sur :

- Examen des situations trimestrielles de la classification et provision des engagements.
- Vérification du respect par la société des ratios réglementaires en matière et de division des risques
- Suivi du respect des limites approuvées par le conseil d'administration pour les risques de liquidité et de taux
- Evaluation du risque de liquidité et de crédit
- Suivi du plan stratégique pour l'implémentation des normes IFRS approuvé par le conseil d'administration.

### **Le Comité de Rémunération :**

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration dans les volets suivants :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés ;
- La validation des systèmes d'intéressement ;
- La conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La cooptation des membres de l'organe d'administration et la nomination des comités, de l'organe de direction et des fonctions de contrôle,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités ;
- Le traitement des situations de conflit d'intérêt conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Réexamen annuel du respect des administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT n° 2021-05 relative à la gouvernance.

### **Le comité de développement et financement stratégique :**

Le comité « Comité de Développement et Financement Stratégique issu du conseil d'administration a pour principales missions de :

- Proposer au conseil d'administration un schéma délégataire nécessaire à l'organe de gestion tout en s'assurant que le processus décisionnel soit fluide et efficace.
- Établir les politiques, les limites et des lignes directrices par lesquelles les stratégies de financement et d'investissement sont mises en œuvre (dans les limites fixées par le conseil d'administration).

- Veiller à la mise en œuvre de politiques et de procédures de financement et d'investissements qui produiront de bons rendements à des niveaux de risque acceptables et conformes aux « meilleures pratiques ».
- Procéder à un contrôle par échantillonnage et à posteriori des dossiers de financement et s'assurer que les décisions prises par l'organe de gestion, sont conformes aux pouvoirs délégués, fondées, justifiées et n'exposent pas la société à des risques avérés.
- Examiner les demandes d'autorisations provisoires demandées par l'organe de gestion pour pouvoir réaliser des opérations en dehors du schéma délégataire et proposer également sa révision ; si besoin est.
- Réviser périodiquement la stratégie de développement de la société et ajuster les objectifs assignés à l'organe de gestion.
- Soumettre un rapport périodique au CAD sur les travaux du comité et en proposer des recommandations.
- Partager les travaux du Comité de Financement Stratégique et de Développement avec le Comité des Risques.

#### **Evaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 relative à la gouvernance des banques et des établissements, le conseil d'administration a adopté une démarche pour l'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

Cette démarche repose sur :

- Une Autoévaluation individuelle par chaque administrateur des travaux du conseil selon 23 critères répartis en 4 thèmes : la composition du conseil, les objectifs stratégiques, les canaux de communication et la gouvernance. L'évaluation est faite selon 5 niveaux de satisfaction allant de « Très faible » à « Très bien ».
- Une évaluation collégiale par les membres du comité de nomination et de rémunération des travaux des comités et des administrateurs selon 9 critères allant de « Très faible » à « Très bien ».

Le comité de nomination et de rémunération a présenté au conseil d'administration du 28/02/2022 un rapport détaillé sur ses évaluations ainsi que les remarques et recommandations formulées par les administrateurs.

La moyenne des ces évaluations se situe à un niveau « Bien ».

Les principales remarques et recommandations ont porté sur l'amélioration de l'efficacité des comités et la formation des administrateurs.

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Sur proposition de la Direction Générale et suite aux discussions au sein du conseil d'administration N° 131 du 02/02/2021 pour arrêter une proposition définitive, L'AGO du 08/04/2021 a décidé la reconduction du mandat des commissaires aux comptes pour un 2ème mandat 2021-2023.

**CMC-DFK INTERNATIONAL**

Représenté par M. Chérif Ben Zina

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**

Représenté par M. Moncef Boussannougua Zammouri

## **LE CONTROLE INTERNE**

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2022 leurs fonctions dans des conditions optimales conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de l'ATL Leasing, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et des facteurs de risques.

L'ATL leasing a entrepris de formaliser son dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions réglementaires, notamment la loi bancaire n° 2016-48, la circulaire de la BCT n° 2006-19, le référentiel de contrôle interne COSO et les normes Baloises.

Le contrôle Interne au sein de l'ATL Leasing est un processus en perpétuelle évolution pour répondre aux évolutions de notre système d'information et pour s'adapter aux nouveautés réglementaires.

Le contrôle Interne est l'affaire de tous : les opérationnels, les entités spécialisées dans les fonctions de contrôle, la Direction Générale, les comités du Risque et d'audit interne, et le Conseil d'Administration.

Les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'ATL sont essentiellement :

- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités : chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance, moyennant une fiche de révélation de risque ou d'incident.
- Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles
- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches

- La maîtrise des risques opérationnels : Elle est matérialisée par une matrice des risques nouvellement mise en place par l'ATL. Cette matrice a fait l'objet de plusieurs actions de formation et de sensibilisation du personnel pour l'imprégner par la culture des risques.
- Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée : Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

## **LA GOUVERNANCE**

L'exercice 2022 a enregistré la finalisation du cadre de gouvernance de l'ATL selon la feuille de route mise en place et communiquée à la BCT dans les délais réglementaires, et ce, conformément à la circulaire BCT n° 2021-05 relative à la gouvernance des banques et des établissements financiers.

Ce cadre de gouvernance consiste notamment en la refonte et la mise à jour de tous les codes, chartes et politiques de la société. Ce projet a été piloté par un comité Ad Hoc désigné, à cet effet, par le CPAI et présidé par l'un de ses membres.

Le comité AD Hoc a finalisé ses travaux et les a soumis à l'examen et la validation du CPAI ainsi qu'à l'approbation du conseil d'administration lors de sa réunion n° 140 datée du 12/11/2022, selon les exigences et délais réglementaires.

Notre cadre de gouvernance comporte notamment :

- Le code de gouvernance ;
- Les chartes du CPAI, du comité des risques et du comité de nomination et rémunération ;
- Le cadre de coopération entre le CPAI et le comité des risques ;
- La politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Les codes de déontologie du personnel et du conseil d'administration de l'ATL ;
- La politique de conformité ;
- La politique de protection des données à caractère personnels ;
- La politique de lancement d'alertes ;
- Politique de nomination et de rémunération ;
- Politique de communication ;
- Politique de gestion des risques ;
- Politique d'appétence aux risques ;
- La stratégie de développement politique d'intervention ;
- La politique RSE ;
- La politique de protection des intérêts des clients ;
- La démarche / processus d'évaluation des travaux du CA, des comités et des administrateurs

Etc...

## **LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

Le dispositif LAB/FT, en place à l'ATL pour l'exercice 2022, comprend :

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (circ. BCT n° 2017-08) et approuvées par le CA en 2018, ces procédures ont été mise à jour en 2022 tenant compte des évolutions réglementaires et surtout l'évolution de notre système d'information après la mise en place d'une solution intégrée dédiée à la gestion des risques LAB/FT, mise à jour approuvée également par le conseil d'administration.
- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations blacks listées ou les PPE, à cet effet, l'ATL a acquis une solution intégrée de LAB/FT, qui lui permet de s'acquitter de cette obligation en plus des autres exigences réglementaires, la mise en place de cette solution a été finalisée en 2021.
- Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08. Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au PIPE du responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.
- Une formation continue du personnel front office, mais aussi les back office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT notamment la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées.
- Une approche basée sur les risques selon les quatre axes d'évaluation réglementaires, à savoir les axes clients, activité, produit et zone géographique, cette approche est fonctionnelle suite à la mise en place de la nouvelle solution LAB/FT et sa configuration avec notre SI, depuis la fin du premier semestre 2021, elle permet de classer notre clientèle selon un score de risque faible, moyen et élevé. Ce score permet d'orienter les contrôles, le type de vigilance à assurer et la périodicité de mise à jour des dossiers clients conformément aux exigences réglementaires et aux procédures en vigueur.
- Des contrôles permanents sont assurés selon le niveau du risque BA/FT, couvrant les informations KYC obtenus du client, l'identification des bénéficiaires effectifs et la documentation du dossier client, ces contrôles sont exhaustifs pour les clients à risque BA/FT élevé et par échantillonnage pour les autres clients.

### **Le système d'information**

Le système d'information de ATL est basé sur un logiciel métier « prolease » qui est en perpétuelle évolution et adaptation selon les exigences internes et externes.

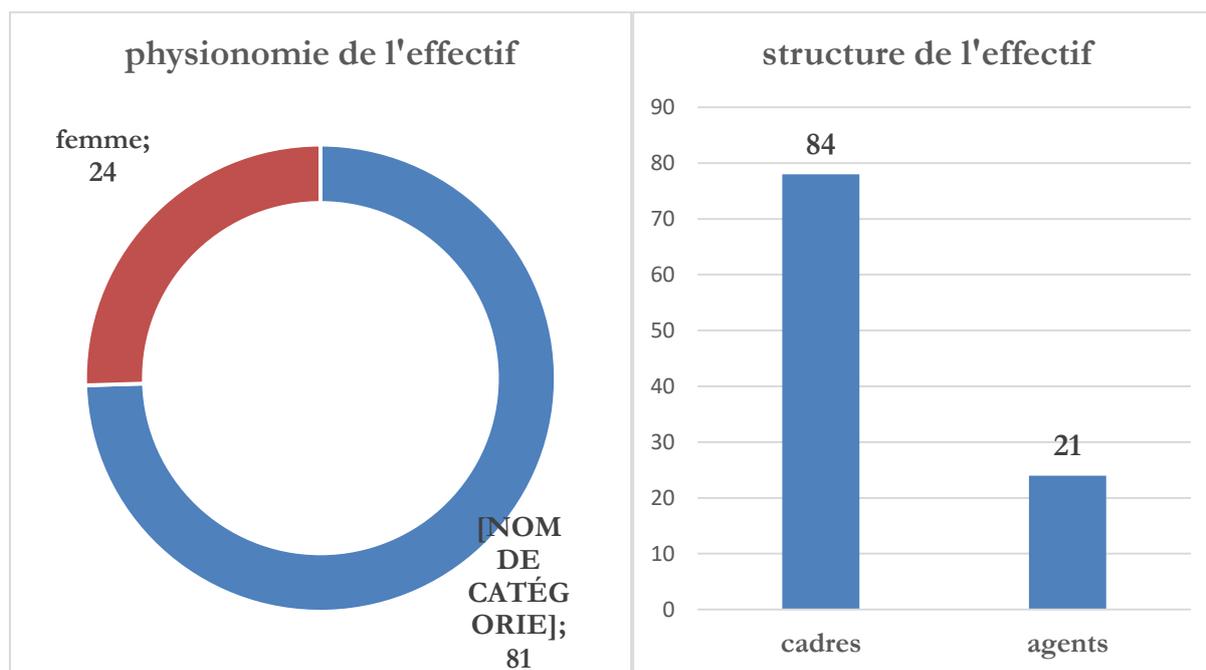
En 2022, le système a connu le démarrage de l'implémentation des projets suivants :

- Application Web pour le traitement des demandes de financement instruites par les prescripteurs
- Espace client dynamique au sein du site internet de la société
- Solution de gestion de la relation client CRM
- Module de gestion d'un système d'alerte du recouvrement amiable dans le cadre de la nouvelle circulaire 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes

### **La Gestion des ressources humaines :**

	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif	98	93	93	102	105
Coefficient d'exploitation	41%	40%	38%	32%	31%
Nombre d'agences	11	11	11	11	11

#### **Répartition du personnel**



La structure de l'effectif de ATL présente un taux d'encadrement de 80%, la physionomie de l'effectif donne une répartition homme-femme de 77% et 23%.

Les actions de formation se sont poursuivies en 2022 pour développer les compétences du personnel de la société et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

ATL a réalisé plusieurs activités de formation au profit de ses effectifs relevant des différentes directions.

## **Les principaux risques auxquels la société est confrontée :**

En plus du risque opérationnel qui ne peut être dissocié de l'activité même de la société, ATL reste confrontée aux risques de crédit, de liquidité et de taux.

La gestion de ces risques est assurée de manière dynamique et des mesures de vigilance sont retenues en fonction de l'évolution de la situation.

Les risques liés à la sécurité informatique sont appréhendés à temps par le recours aux services d'un prestataire professionnel en matière de sécurité informatique et la mise en place du « PCA » et son volet informatique « PCI ».

## **Les objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence :**

Pour atteindre ses objectifs, l'ATL s'appuie sur :

- un réseau commercial étendu couvrant tout le territoire national
- la synergie avec le réseau des deux banques partenaires aussi bien en matière d'apport commercial et matière de recouvrement
- un système d'information Tunisien en développement continu
- des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs d'équipement
- l'accès à des sources de financement extérieur avec des conditions raisonnables permettant de se démarquer de la concurrence sur des segments de financements spécifiques (Energie renouvelable et efficacité énergétique).
- la proposition de l'option LLD pour les clients demandeurs de ce produit et ce par la création d'une filiale dédiée à la location longue durée ATL LLD.

## **Activité en matière de recherches et développement :**

Pour assurer sa pérennité, l'ATL a toujours œuvré pour améliorer ses parts de marché avec un niveau de rentabilité respectable.

- la recherche de nouveaux produits (Energie renouvelable, Location à Longue Durée à travers une filiale ou l'extension du champ d'action du de leasing par la révision du cadre légal...)
- la modélisation statistique en vue de la mise en place d'un système de notation interne
- le développement en continu du logiciel métier afin de perfectionner son fonctionnement et répondre aux nouveaux besoins.

## **Activité en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale :**

L'ATL s'est inscrite depuis quelques années dans une démarche RSE qui intègre la gestion des risques environnementaux et sociaux liés à son activité directement ou indirectement via le financement de ses clients.

Cette démarche est fondée sur une politique qui n'a pas l'intention de changer le modèle d'affaires ni de proposer des changements fondamentaux dans les activités d'ATL mais plutôt d'avoir une approche professionnelle qui est en phase avec le contexte international, le cadre réglementaire tunisien et la réalité des affaires dans le pays. Cette approche sera novatrice et visera une amélioration constante de notre modèle d'affaires.

Politique et Engagement :

Cette démarche a commencé en 2018, avec l'assistance de l'un de nos bailleurs de fonds internationaux GGF, par l'élaboration d'une politique RSE.

Et continue actuellement en collaboration avec KFW pour la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale « SGES ».

ATL s'engage à ce que toutes ses activités internes et externes, soient conformes à la législation nationale ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion sociale et environnementale à l'échelle internationale.

Suivant les lignes directrices et les instructions de son système de gestion environnementale et sociale (SGES), ATL :

- Mènera ses opérations de financement en prenant en considération les aspects environnementaux, sociaux, de santé, de sécurité et de condition de travail ;
- Sensibilisera les clients existants et les nouveaux clients aux meilleures pratiques environnementales et sociales, et ce en conseillant les clients, le cas échéant, sur les méthodes et techniques alternatives qui soient adéquates sur le plan social et respectueuses de l'environnement
- se conformera aux exigences des organismes de réglementation nationaux et des institutions financières internationales pour protéger l'environnement et les personnes ;
- Déterminera et atténuera les risques dans toutes ses activités, le cas échéant (y compris le crédit-bail d'équipements aux particuliers, PME et grandes sociétés).

## **Les prises de participation et les aliénations :**

Les prises de participations se font généralement dans le cadre de la politique de dégrèvement fiscale à travers des participations directes dans des projets éligibles, des souscriptions à des fonds gérés par les SICAR des actionnaires de référence, des souscriptions dans des FCPR ou des participations dans des sociétés du groupe.

## **Informations sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

## **Les Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :**

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission, la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

### **Les dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :**

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.

La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.